



ELAN

MISSION AMO ECOLOGUE – ÉTUDE D'UN SITE DE COMPENSATION

CR visite du 15 décembre 2025

Site de l'ancienne décharge de Turlaville (Site de Collignon) - Cherbourg-en-Cotentin (50129)



Informations mission	
Référence mission interne	BYTP_CHERBOURG_COMPENSATION_BIOD
Nom du fichier	ETUDE SITE COMPENSATION_CHERBOURG_AMO ECOLOGUE_BY TP_V1
Client	BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS
Projet	-
Adresse	Site de l'ancienne décharge de Tourlaville - Cherbourg-en-Cotentin (50129)

Informations version	
Rédacteur	Quentin BERTAUT (Consultant écologue)
Vérificateur(s)	Laure-Hélène CANDELIER (Consultante écologue)
v.1	17/12/2025

Crédit photo : ELAN®

SOMMAIRE

Table des figures	4
Table des tableaux	4
1. Préambule	5
2. Localisation du site de compensation	6
3. Evolution des habitats naturels	8
4. Les observations faunistiques.....	15
5. Bilan	19
6. Mesures d'amélioration du site de compensation	20
7. Conclusion	27

TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Cartographie de la localisation du site de compensation (ELAN, 16/12/2025)	6
Figure 2 - Cartographie de la localisation du site de compensation (ELAN, 16/12/2025)	7
Figure 3 - Cartographie des habitats du site de compensation en 2017 (BET PIERRE DUFRENE, 08/2017)	8
Figure 4 - Cartographie des habitats du site (ELAN, 17/12/2025)	9
Figure 5 - Cartographie de la topographie du site (ELAN, 16/12/2025)	13
Figure 6 - Photographie aérienne ancienne 1979 (Remonter le temps).....	14
Figure 7 - Photographie aérienne ancienne 1994 (Remonter le temps).....	14
Figure 8 - Photographie aérienne ancienne 2002 (Remonter le temps).....	14

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Espèces d'oiseaux recensées sur le site d'étude et à proximité immédiate	18
--	----

1. PREAMBULE

Dans le cadre d'une procédure de demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées (Article L.411-2 du code de l'environnement), un site de compensation est à l'étude pour compléter ce dossier.

Ce site de compensation a fait l'objet d'un diagnostic écologique par le Bureau d'Etudes PIERRE DUFRENE en août 2017. Cette étude de la faune, de la flore, des milieux naturels et des zones humides est basée sur la réalisation de 2 passages, en date du 29/03/2017 et 25/07/2017.

BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS a mandaté ELAN afin d'effectuer une visite de terrain complémentaire, dans l'objectif de vérifier l'adéquation entre le site et les besoins compensatoires pour les espèces visées par la procédure de dérogation au titre des espèces protégées.

Les espèces concernées sont les suivantes :

- Amphibien : Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) ;
- Avifaune : Pipit farlouse (*Anthus pratensis*) ;
- Flore : Polygone de Montpellier (*Polypogon monspeliensis*).

Une visite de site a donc été réalisé par Quentin BERTAUT, écologue chez ELAN, le lundi 15 décembre 2015 (de 8h à 13h). Ce présent CR vise à remplir plusieurs objectifs :

- Inventorier, à l'affût et sans protocoles spécifiques, les espèces animales présentes sur le site et aux abords ;
- Cartographier les habitats, uniquement suivant les strates végétales (sans caractérisation sur la base du Code EUNIS ou Corine BIOTOPE), et étudier l'évolution du site depuis 2017 ;
- Identifier les secteurs aujourd'hui favorables pour les 3 espèces concernées par le dossier ;
- Proposer quelques préconisations de travaux de génie écologique ou autres, qui pourraient être réalisés afin d'améliorer les capacités d'accueil du site pour ces espèces.

2. LOCALISATION DU SITE DE COMPENSATION

Le site de compensation se situe à l'est de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, au droit des remblais siliceux anthropiques exogènes d'une partie de l'ancienne décharge de Tourlaville (ancienne commune française du département de la Manche et de la région Normandie, devenue le 1er janvier 2016 une commune déléguée au sein de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin).

Non loin du littoral, le site de compensation forme une bande d'environ 6 à 7 hectares en friche (« écharpe verte »), enclavé entre la déviation de la RN13, au nord, et une piste cyclable, au sud.



Figure 1 - Cartographie de la localisation du site de compensation (ELAN, 16/12/2025)

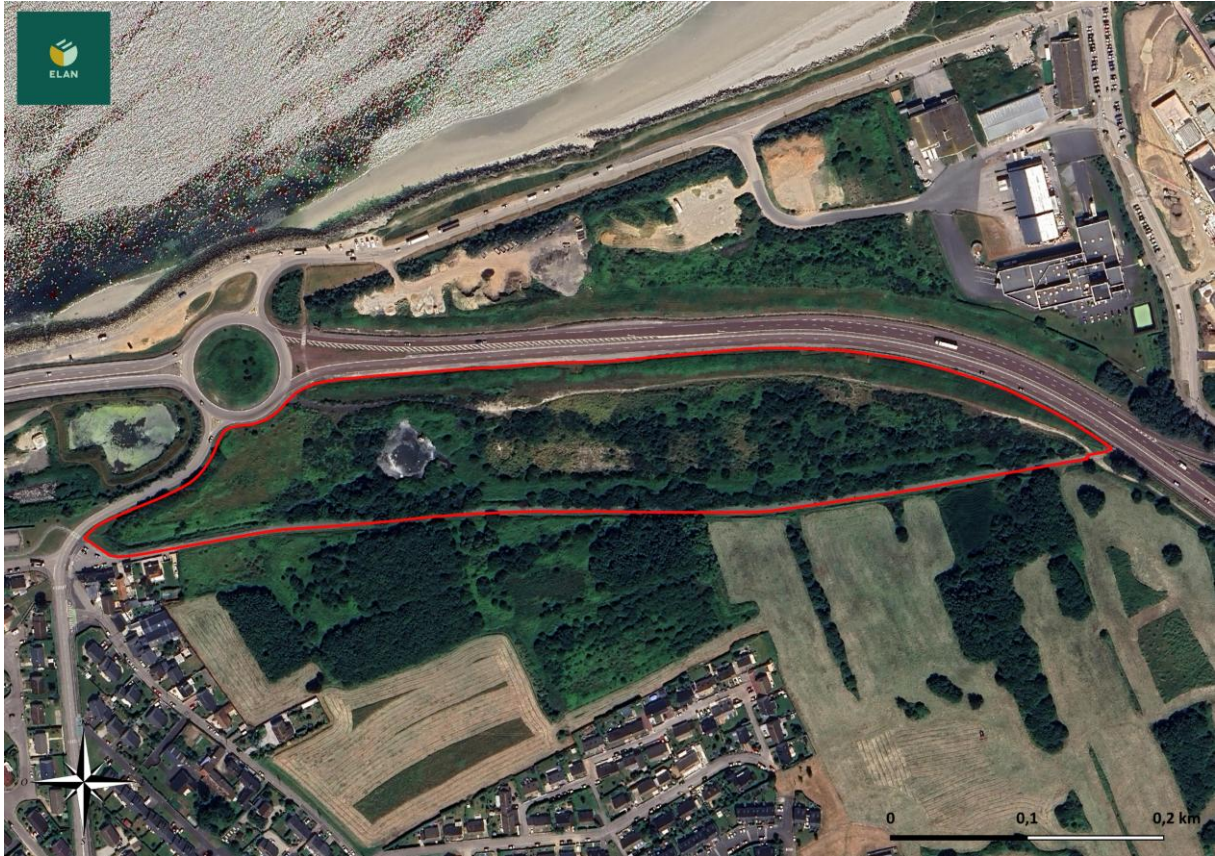


Figure 2 - Cartographie de la localisation du site de compensation (ELAN, 16/12/2025)

3. EVOLUTION DES HABITATS NATURELS

Une cartographie de la végétation avait été réalisée en 2017 par le Bureau d'Etudes PIERRE DUFRENE.

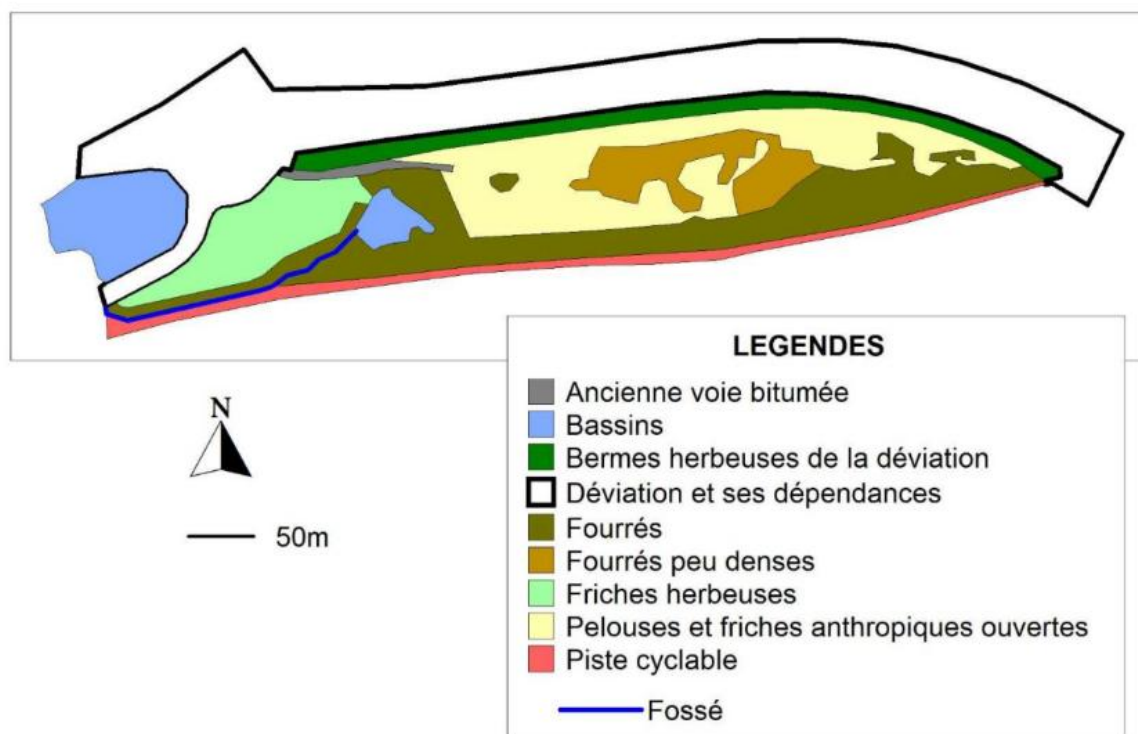


Figure 3 - Cartographie des habitats du site de compensation en 2017 (BET PIERRE DUFRENE, 08/2017)

Depuis 2017, le site ne semble pas avoir fait l'objet d'une quelconque gestion (à l'exception de tontes de la bernes herbeuses au nord le long de la RD13 et de tailles de rabattement des fourrés au sud, le long de la piste cyclable) ; les habitats sont donc en libre évolution.

Les milieux ouverts (notamment l'habitat « Pelouses et friches anthropiques ouvertes ») se sont fortement refermés : colonisation par les espèces ligneuses indigènes présentes (*Ulex europaeus*, *Rubus sp.*, *Salix atrocinerea*), et principalement par *Cortaderia selloana* (Herbe de la pampa), qui est omniprésente sur le site. D'autres espèces dites « exotiques envahissantes » ont également été recensées. En effet, des pieds isolés de *Senecio inaequidens* au nord le long de la RN13 et quelques grosses stations de *Buddleja davidii* ont été identifiés sur le site.

Du fait de l'enfrichement important du site, toute la moitié sud du site n'a pu être prospectée. La cartographie des habitats dans ce secteur a donc été réalisée uniquement par photo-interprétation d'images satellites récentes.

D'autres remarques peuvent être faites :

- L'habitat identifié comme « Friches herbeuses » à l'ouest reste aujourd'hui relativement ouvert, et est seulement en cours d'enfrichement en périphérie et au centre par les espèces arbustives citées précédemment ;

- Le fossé identifié au sud-ouest se prolonge en réalité sur tout le sud de la parcelle et borde le nord de la piste cyclable. Une belle ripisylve de *Salix atrocinerea* l'accompagne tout le long ;
- Un fourré de *Rubus sp.* bas se développe au nord de la parcelle, sur toute la longueur, entre la RN13 et l'habitat « BERMES HERBEUSES DE LA DÉVIATION ».

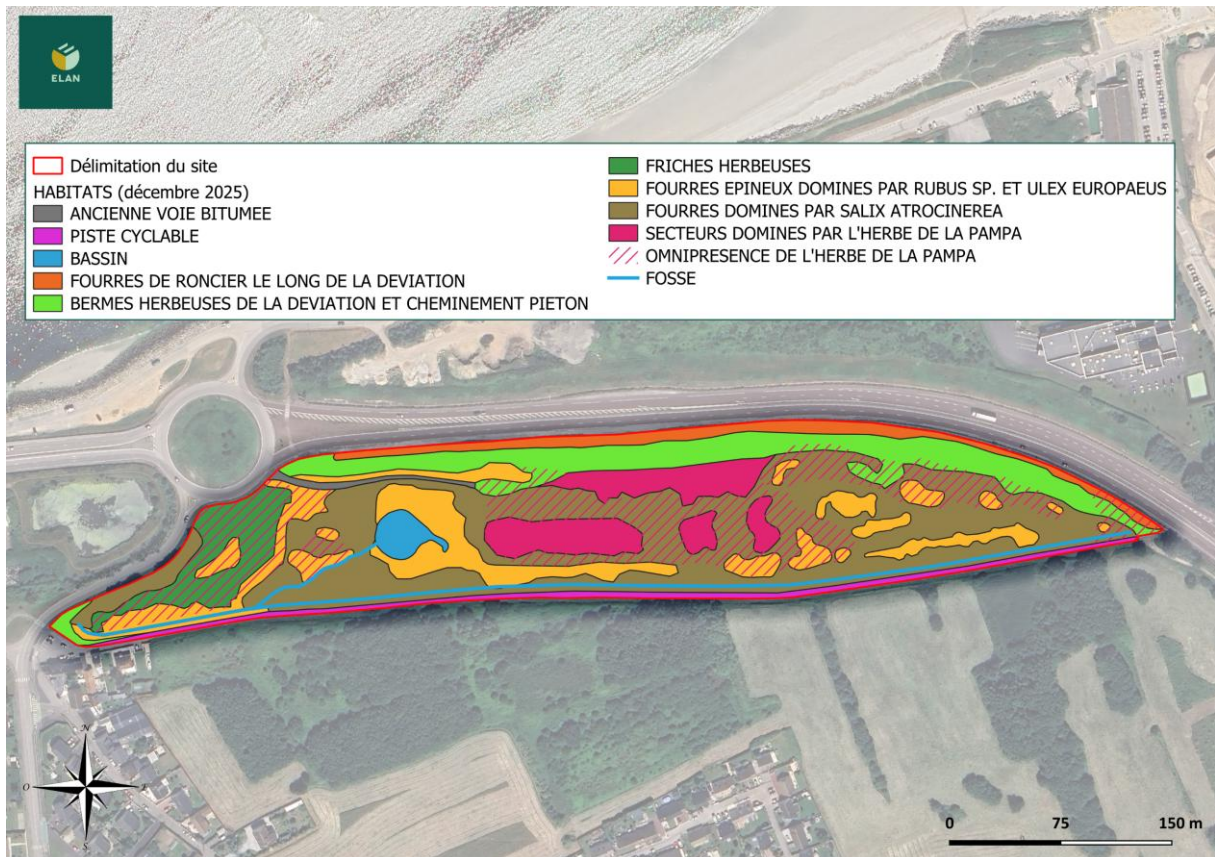


Figure 4 - Cartographie des habitats du site (ELAN, 17/12/2025)



Berme herbeuse et ronciers le long de la RN13



Berge herbeuse et cheminement piéton le long de la RN13



Ancienne voie bitumée et accotement de fourrés de ronciers/ajoncs



Friche herbeuse à l'ouest en cours d'enfrichement



Zone de transition entre la pelouse et les fourrés de ronciers/ajoncs au nord



Alternance de ronciers et de fourrés de Salix au sud, le long de la piste cyclable



Fourrés à l'ouest, entre l'extrémité du fossé et le rond-point



Patchs semi-ouverts fortement colonisés par l'Herbe de la pampa



Fourrés dense dominés par Salix

A noter également, la topographie relativement importante du site, avec un dénivelé d'environ 6 mètres entre le point le plus haut (au nord) et le point le plus bas (au sud). Ainsi, toute la partie centrale, avec notamment le bassin, se retrouve dans un décaissement important, qui permet notamment à la faune d'être relativement isolé des nuisances provoquées par la RN13.

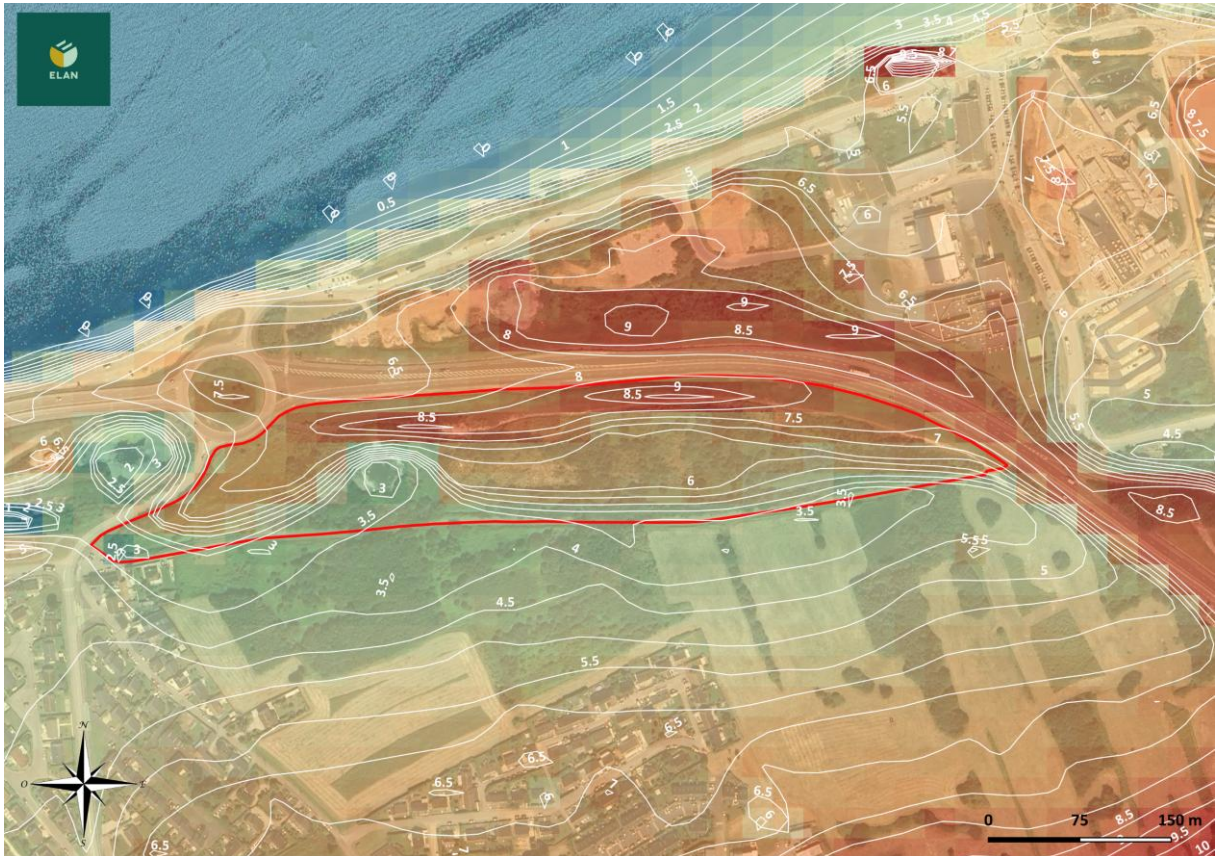


Figure 5 - Cartographie de la topographie du site (ELAN, 16/12/2025)

Pour comprendre l'évolution des habitats du site, il peut être également intéressant de s'attarder sur l'occupation du sol des dernières décennies. Ci-dessous, quelques clichés montrant l'évolution de l'occupation du sol au droit du site.



Figure 6 - Photographie aérienne ancienne 1979 (Remonter le temps)



Figure 7 - Photographie aérienne ancienne 1994 (Remonter le temps)



Figure 8 - Photographie aérienne ancienne 2002 (Remonter le temps)

4. LES OBSERVATIONS FAUNISTIQUES

Bien que la période de réalisation de la visite ne soit pas particulièrement favorable à l'observation de la biodiversité, plusieurs espèces ont été observées, et notamment des espèces d'oiseaux hivernants, ainsi que des indices de présence de mammifères terrestres.

Des fèces de Renard roux (*Vulpes vulpes*) et de Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) ont été observés sur le site. Ces deux espèces avaient déjà été notifiées dans le diagnostic réalisé par le BET PIERRE DUFRENE.



Fèces de Renard roux



Crottier de Lapin de Garenne

Plusieurs espèces d'oiseaux ont également été recensées sur le site et aux abords immédiat (jusqu'à la plage au nord du Boulevard de Collignon). Ces espèces, ainsi que leurs statuts de protection/de menace, et les détails quant à leurs observations sont présentées dans le tableau ci-après.



Pipit farlouse



Tarier pâtre femelle



Rôle d'eau



Gallinule poule d'eau



Goéland argenté



Grand cormoran et Goéland marin



Huitrier pie



Corneille noire



Tournepierre à collier



Bécasseau de Sanderling

Tableau 1 - Espèces d'oiseaux recensées sur le site d'étude et à proximité immédiate

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRM	LRN		LRR		PN	PR	DO	ZNIEFF	In situ	Commentaire
			nicheur	hivernant	nicheur	hivernant						
Milieux anthropiques												
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	NE	LC	-	LC	LC	Art.3	-	-	-	OUI	3 individus au sud-ouest à proximité des habitations
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	LC	-	LC	LC	-	-	Ann.2.2	-	OUI	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC	NA	LC	LC	-	-	Ann.2.2	-	OUI	-
Milieux aquatiques / humides												
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	NT	VU	DD	VU	VU	Art.3	-	-	-	OUI	2 individus au nord-ouest, sur la bande herbeuse juste au sud de la RN13
<i>Arenaria interpres</i>	Tournepierrre à collier	LC	-	LC	-	EN	Art.3	-	-	X	NON	Environ 25 individus sur la plage
<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling	LC	-	LC	-	LC	Art.3	-	-	X	NON	Environ 50 individus sur la plage
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	LC	NT	-	LC	LC	Art.3	-	-	-	OUI	1 individu entendu au niveau du bassin
<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot	LC	VU	LC	EN	NT	Art.3	-	-	X	OUI	Plusieurs individus sur la plage et 1 individu sur le site
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	LC	NT	LC	EN	LC	Art.3	-	Ann.2.2	-	NON	Plusieurs individus sur la plage et en vol au-dessus du site
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	LC	LC	NA	LC	LC	-	-	Ann.2.2	-	OUI	2 individus au sud au niveau du fossé
<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique	LC	-	NA	-	LC	Art.3	-	Ann.1	X	NON	1 individu en pleine mer
<i>Haematopus ostralegus</i>	Huitrier pie	NT	LC	LC	VU	EN	-	-	Ann.2.2	X	NON	1 individu sur les rochers en pleine mer
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	LC	NT	NA	VU	VU	Art.3	-	Ann.2.2	-	NON	1 individu sur les rochers en pleine mer et plusieurs individus en vol
<i>Larus marinus</i>	Goéland marin	LC	LC	NA	LC	LC	Art.3	-	Ann.2.2	X	NON	1 individu sur les rochers en pleine mer
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	LC	NT	NA	NT	LC	-	-	Ann.2.2	-	OUI	1 individu au sud au niveau du fossé
Milieux boisés												
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	LC	-	LC	LC	Art.3	-	-	-	OUI	La plupart des individus ont été observés et entendus au sud au niveau de la piste cyclable (individus en déplacement entre le site et les espaces de nature au sud de la piste cyclable)
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	LC	LC	LC	LC	-	-	Ann.3.1	-	OUI	
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	LC	-	LC	LC	Art.3	-	-	-	OUI	
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	NA	LC	LC	Art.3	-	-	-	OUI	
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	NA	LC	LC	Art.3	-	-	-	OUI	
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	LC	NA	LC	LC	Art.3	-	-	-	OUI	
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	NA	LC	LC	Art.3	-	-	-	OUI	
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	LC	NA	LC	LC	-	-	Ann.2.2	-	OUI	Au moins 1 individu entendu et vu sur le site
Milieux ouverts à semi-ouverts												
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	LC	NA	LC	LC	Art.3	-	-	-	OUI	1 individu observé au sud
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	NE	NT	NA	LC	LC	Art.3	-	-	-	OUI	3 individus observés au nord-ouest, sur la bande herbeuse et les fourrés attenants juste au sud de la RN13

Légende : LRM (Liste Rouge UICN Mondiale) / LRN (Liste Rouge UICN Nationale) / LRR (Liste Rouge UICN Régionale) / NE (Non Evaluée) / NA (Non Applicable) / DD (Données Insuffisantes) / LC (Préoccupation mineure) / NT (Quasi-menacée) / VU (Vulnérable) / EN (En danger)
 Liste Rouge UICN oiseaux nicheurs Normandie 2024 et hivernants Normandie 2015
 Liste rouge UICN oiseaux nicheurs France 2016 et hivernants France 2011
 PN (Protection Nationale) / PR (Protection Régionale) / DO (Directive Oiseaux)

5. BILAN

Aujourd'hui le site ne semble pas particulièrement favorable aux 3 espèces concernées par l'étude. En effet, depuis 2017, les surfaces disponibles de milieux ouverts qui leurs sont favorables ont largement diminuées.

Cependant, le contexte du site (localisation géographique et climat associé, habitats naturels aux abords, etc.) semble pouvoir leur convenir. Pour le Crapaud calamite, bien que seuls 2 petits points d'eau (en plus du bassin) aient été identifiés, le substrat semble favorable pour permettre de leur recréer artificiellement quelques sites de reproduction. Restera à étudier si les habitats présents peuvent être favorables pour son hibernation. Concernant le Pipit farlouse, des individus ont été observés au nord du site, au niveau de la berme herbeuse de la déviation, indiquant la présence de cette espèce localement. Cette observation laisse donc supposer qu'une réouverture des milieux ouverts du site pourraient réellement être bénéfique à cette espèce, et ainsi favoriser son implantation pérenne sur un plus grand espace (et pas uniquement le long de la RN13).

En conclusion, bien que le site n'est aujourd'hui que peu favorable à ces espèces, une marge de manœuvre réelle existe quant aux possibilités de réaménager les espaces pour leur permette d'y réaliser tout ou partie de leurs cycles de vie.

6. MESURES D'AMELIORATION DU SITE DE COMPENSATION

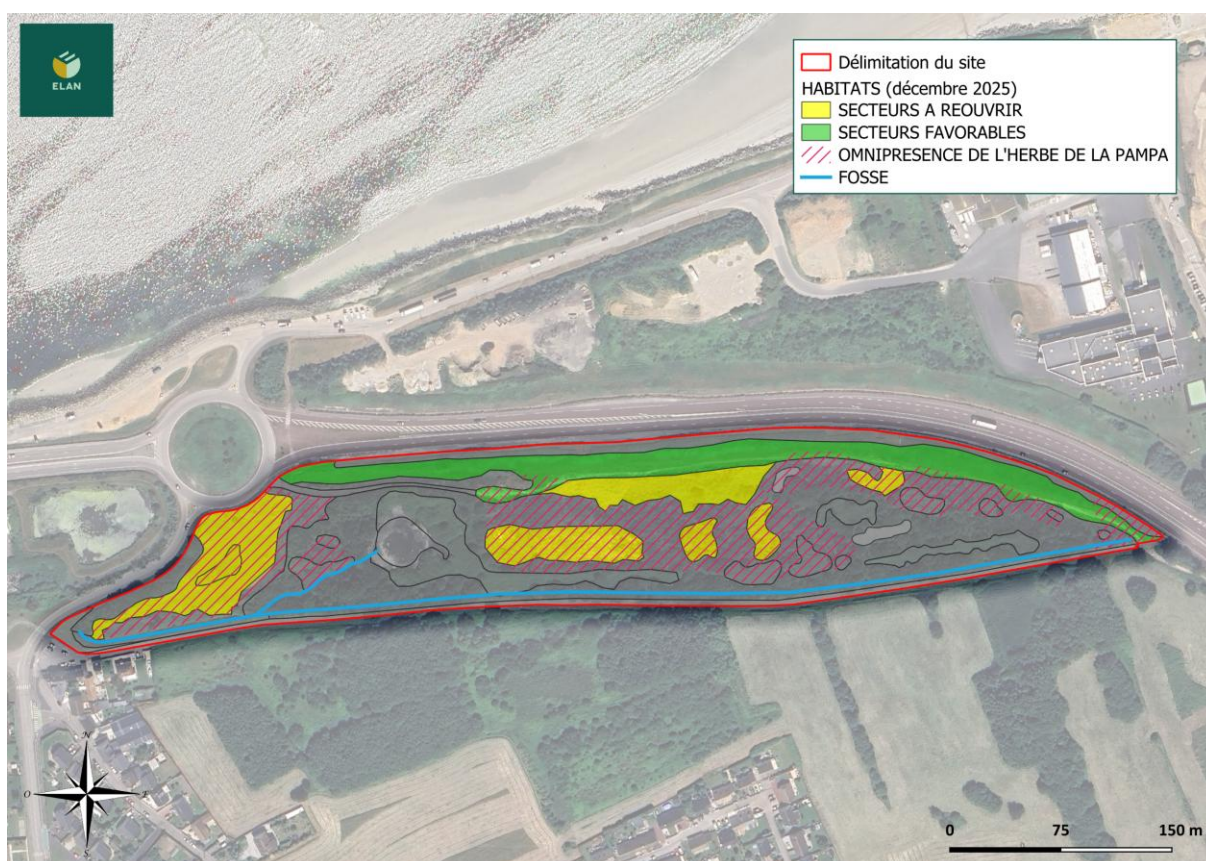
Réouverture des milieux

Objectif : défricher certains secteurs pour les rendre à nouveau favorable pour le Pipit farlouse, le Crapaud calamite et le transfert du Polypogon de Montpellier.

Remarque(s) : en effet, depuis 2017, la végétation s'est bien développée, entraînant la fermeture des milieux, les rendant ainsi nettement moins favorables à la présence des espèces concernées.

A noter que l'idée ici n'est pas de modifier tous les habitats du site pour permettre seulement aux espèces citées précédemment de s'y installer pour tout ou partie de leur cycle de vie, au dépend des autres espèces. C'est pourquoi, seuls les espaces dominés par l'Herbe de la pampa pourraient être réouverts ; cette mesure permettrait par la même occasion de gérer localement cette EVEC.

Localisation : environ 1 hectare



Modalités de mise en œuvre : la réalisation des travaux de réouverture du milieu devra évidemment respecter plusieurs contraintes (adapter la période d'intervention vis-à-vis des périodes sensibles pour les espèces présentes, adapter la méthodologie de défrichage vis-à-vis de la présence de l'Herbe de la pampa afin de ne pas participer à la dissémination de cette EVEC – Cf. *Mesure ci-après*). Il sera également nécessaire d'étudier la périodicité d'intervention sur les 30 ans, afin que le milieu reste continuellement favorable aux espèces concernées.

Gestion de l'Herbe de la pampa

L'éradication totale de cette EVEC sur le site de compensation ne doit être ni un objectif, ni une fin en soi. En effet, bien que cette espèce soit largement répandue sur le site, sa forte présence, également aux abords du site, entraînerait assez rapidement une nouvelle colonisation du site. De plus, il est souvent conseillé « la mise en place d'une intervention allant « de l'extérieur vers l'intérieur », c'est-à-dire que la priorité est mise sur la détection et l'éradication des pieds isolés et localisés dans les secteurs les plus périphériques, pour empêcher l'installation durable de l'espèce et son expansion à de nouveaux territoires (« l'extérieur »). Une fois l'espèce régulée dans les zones périphériques à son aire de forte présence, les interventions de gestion sont dirigées vers les populations plus anciennes et de tailles plus importantes, vers le « cœur » de la zone d'implantation (« l'intérieur »). La station présente au sein du site ne semble pas être « périphérique », sa gestion entraînera donc des moyens humains et financiers conséquents sans un résultat probant sur le long terme (<https://especes-exotiques-envahissantes.fr/deploiement-de-la-strategie-transnationale-de-lutte-contre-cortaderia-selloana-dans-larc-atlantique>).

L'objectif ici est donc bien uniquement de limiter sa propagation et d'empêcher que les travaux de génie écologique participent à la dissémination de cette espèce (sur le site et en dehors du site).

Localisation : dans un premier temps, au niveau des secteurs concernés par les travaux de réouverture du milieu (Cf. *Cartographie ci-avant*), et éventuellement sur d'autres secteurs suivant les obligations légales dans le cadre du projet.

Méthodologie de mise en œuvre : <https://www.calameo.com/read/0077639253d5f5e1f36c7>

Arrachage manuel

Quand ?

Période de l'année :

Indifférente, néanmoins de préférence avant la floraison. Si cette technique est utilisée pendant la floraison, la combiner avec la méthode de coupe des inflorescences.

Type de terrain :

Tout terrain auquel opérateurs et bénévoles peuvent accéder. Alternative à l'arrachage mécanique sur les terrains dépourvus d'un accès routier.

Ciblant quel type de population ?

- Individus isolés ou dispersés.
- Individus de taille petite ou moyenne (< 1 m).
- Elle sert d'appui à d'autres méthodes, en cas de présence d'individus de grande taille ou d'une forte densité.

Comment ?

Application de la méthode :

Arrachage des plantes, racines comprises, pour éviter l'apparition d'éventuels rejets, en portant une attention particulière aux racines superficielles qui sont celles produisant les rejets. En cas de fortes densités, ou de présence de grands individus dispersés, un débroussaillage peut d'abord être effectué pour ensuite extraire les racines.

Moyens nécessaires/souhaitables :

À la main, pioche, houe, pic, pelle, bâton, gants, ébrancheur, débroussailluse, taille-haie, treuil portable. Équipement de protection individuelle.

Avantages et inconvénients

Avantages :

- Il n'est pas nécessaire d'utiliser de machinerie lourde.
- Peu de déplacement de terre.
- En laissant les débris sur le terrain, celui-ci reçoit un apport de matières organiques.
- Plus de possibilités d'élimination d'individus dans des lieux peu accessibles.
- Plus grande flexibilité pour travailler dans des conditions défavorables.
- Il n'est pas nécessaire que les opérateurs ou les bénévoles possèdent des compétences techniques.

Inconvénients :

- Rendement plus faible et coûts plus élevés.

À appliquer en association :

- Arrachage mécanique.



Arrachage mécanique

Quand ?

Période de l'année :

Indifférente. Si cette technique est utilisée pendant la floraison, appliquer au préalable la méthode de coupe des inflorescences.

Type de terrain :

Accès routier et peu de dénivelé, permettant d'engager les machines et les véhicules.

Ciblant quel type de population ?

Grands individus et amas continus de *Cortaderia selloana*.

En association avec d'autres méthodes manuelles, en cas de présence d'individus de petite taille ou difficiles d'accès.

Comment ?

Application de la méthode :

La plante est arrachée, racines comprises, à l'aide d'engins lourds. Dans les grands amas monospécifiques, la tractopelle, qui arrache la plante avec la racine, peut être utilisée pour enfouir les débris de végétaux « in situ » afin de réduire au maximum la possibilité d'apparition de rejets. Il peut être recommandé de débroussailler au préalable. Si les individus sont peu nombreux, l'arrachage individuel à l'aide d'un treuil est réalisable. Les plantes extraites sont entassées en vue de leur traitement ultérieur ou sont retournées pour que les racines soient exposées à l'air et meurent.

Moyens nécessaires/souhaitables :

Tractopelle, véhicule avec treuil.

Avantages et inconvénients

Avantages :

- Plus économique et rapide.
- Facilité de gestion des débris par enfouissement.

Inconvénients :

- L'arrachage de la plante entière et son enfouissement ne permettent pas l'exploitation de la biomasse en vue d'un apport de matières organiques au sol.

— Cette technique engendre d'importants déplacements de terre ; elle est uniquement applicable dans les amas continus de *Cortaderia*.

— L'accès des machines limite les possibilités de mise en œuvre de cette méthode.

À appliquer en association :

- Arrachage manuel.



Un mix d'arrachage manuel et mécanique pourrait être mis en œuvre. Il sera nécessaire de gérer les parties aériennes des plants, mais également les parties souterraines. De plus, toutes les préconisations devront être prises afin de ne pas disséminer l'espèce : nettoyage du matériel après intervention, transport des déchets sur site et en dehors du site avec des bigs-bags/engins bâchés de manière hermétique, etc. Enfin, il faudra réfléchir à une solution de traitement des déchets (priorité à la revalorisation ou le cas échéant, autres méthodes de traitement).

Création de sites de reproduction pour le Crapaud calamite

Objectif : créer des habitats de reproduction pour le Crapaud calamite, mais également des sites d'hivernage pour que les individus puissent y réaliser l'intégralité de leur cycle de vie.

Localisation : toute la berme herbeuse de la déviation au nord, ainsi que les patches devant faire l'objet de travaux de réouverture.

Méthodologie de mise en œuvre : le substrat est aujourd'hui particulièrement favorable à cette espèce (substrat caillouteux/sableux), mais les petites dépressions permettant de constituer des petites flaques d'eau sont relativement rares (Cf. *Photographies des 2 flaques au niveau de la berme herbeuse de la RN13, ci-dessous*). L'idée est ici de venir décaisser le sol à certains endroits, seulement sur quelques centimètres, afin de permettre à l'eau de stagner quelques jours à minima pour que le Crapaud calamite puisse se reproduire.



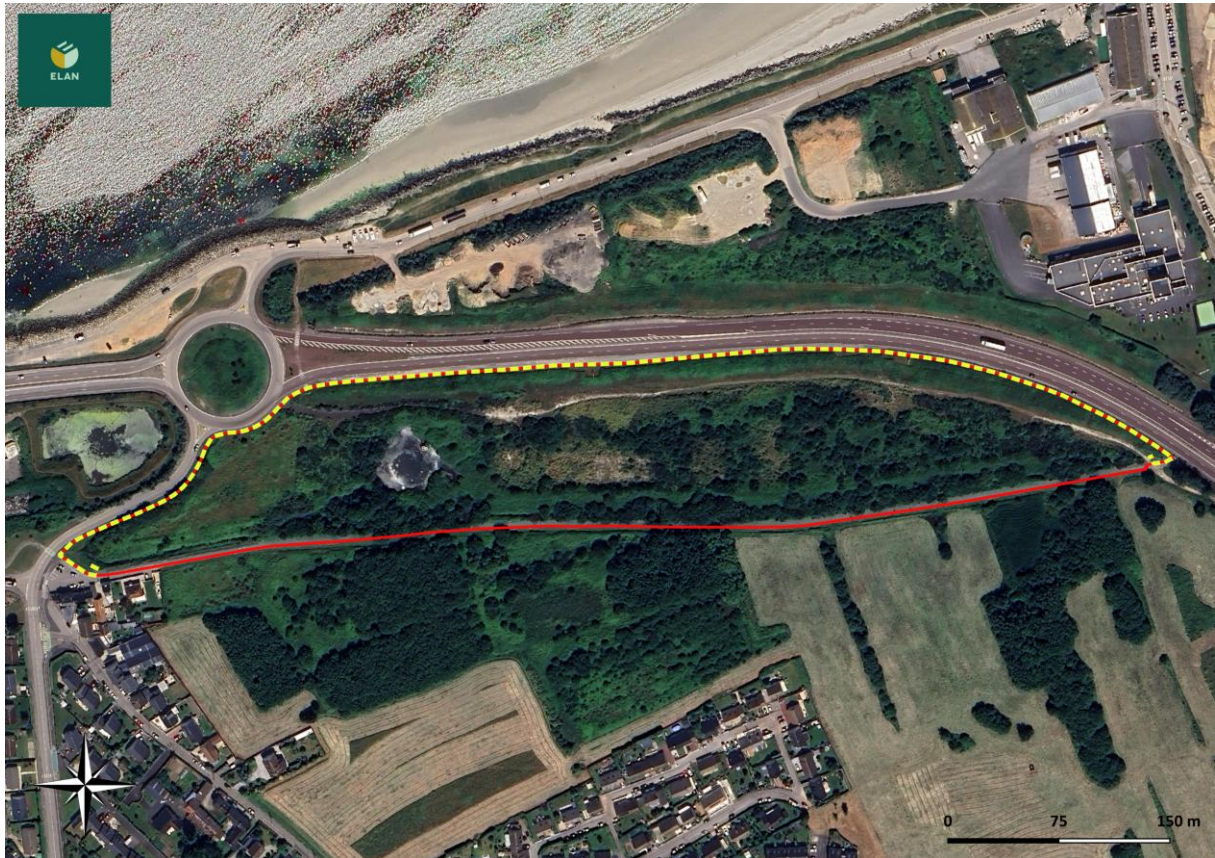
Remarque(s) : une expertise plus poussée devra être réalisée pour dimensionner au mieux cette mesure. En effet, une connaissance fine de l'écologie de l'espèce devra être nécessaire pour connaître le nombre de mare à aménager, connaître l'emplacement idéal de ces mares (vis-à-vis des caractéristiques des sols - secteurs plus ou moins favorables à la retenue d'eau, et vis-à-vis de l'écologie de l'espèce - rayon de dispersion de l'espèce, proximité avec un site d'hivernage, etc.), et enfin dimensionner au mieux les mares (profondeur, pente des berges, végétation des abords, installation d'enrochement pour servir de cachette, etc.).

https://www.infofauna.ch/sites/default/files/files/publications/notice_pratique_crapaud_calamite.pdf

Installation d'une clôture à amphibien pérenne le long de la RN13

Objectif : réduire les risques de collision du Crapaud calamite avec la RN13

Localisation : environ 850m



Type de dispositif : contrairement à l'installation d'une clôture dite « anti-retour » à amphibiens sur un chantier (dispositif temporaire, qu'il est d'ailleurs nécessaire de suivre/contrôler régulièrement pour limiter sa détérioration), le dispositif sélectionné devra être pérenne et fiable dans le temps. C'est pourquoi il est conseillé l'installation d'un dispositif en bois, en béton, ou encore en panneaux recyclés.



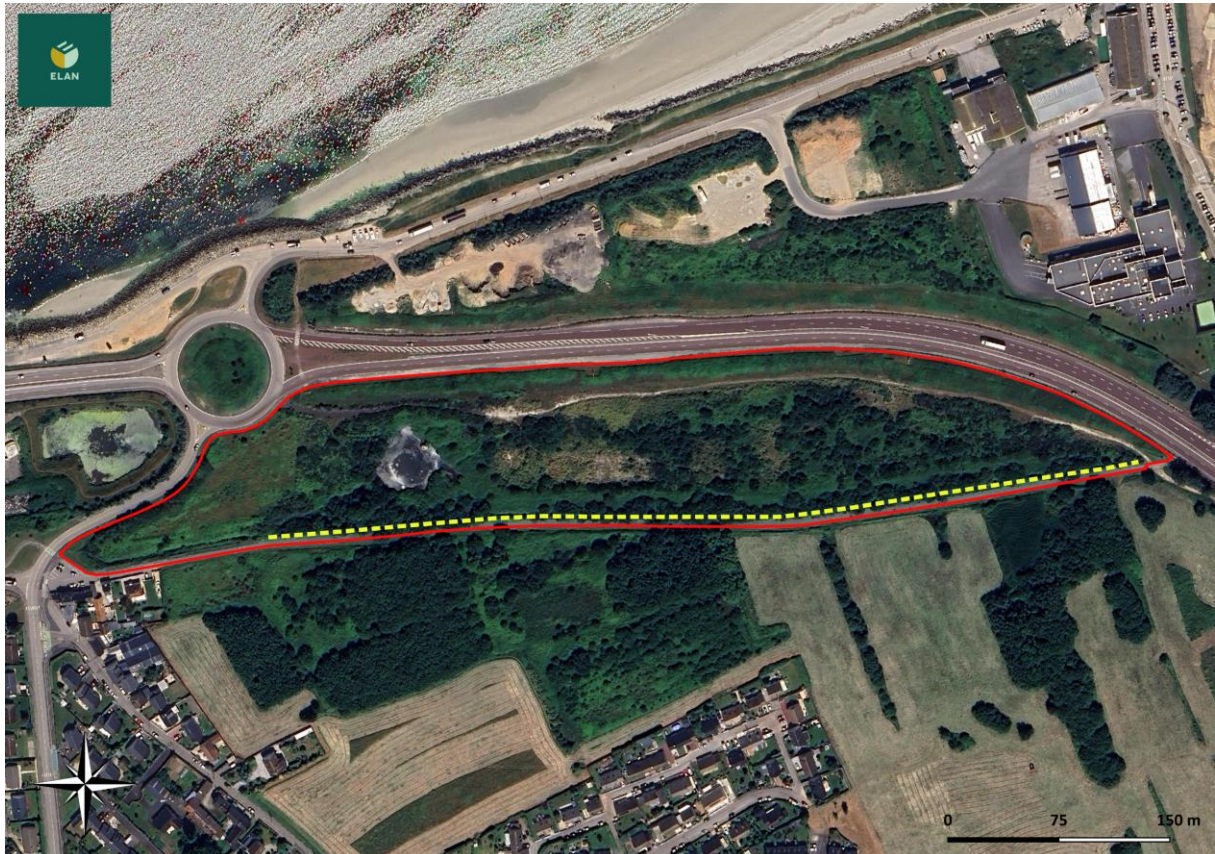
Autres remarques : le Crapaud calamite étant une espèce qui ne saute, il ne sera pas nécessaire que la hauteur de la clôture excède les 40 cm. De la même manière, l'installation d'un retour en haut de la clôture (bavolet) pour limiter les risques de dépassement de la clôture d'amphibiens par saut ne sera pas obligatoire. Cependant, bien que le substrat du site ne soit pas particulièrement meuble, il pourra

être envisagé d'enterrer la clôture sur quelques centimètres, afin de limiter son franchissement souterrain par des individus. En effet, le Crapaud calamite est une espèce qui creuse régulièrement des petits terriers pour se réfugier ou passer l'hiver. Enfin, des retours en U devront être installés aux deux extrémités, afin de rediriger les individus vers le centre de la parcelle. L'ouverture de la parcelle au sud ne semble pas poser de problème pour l'espèce (nombreux habitats naturels connectés, risques de collision réduits avec la piste cyclable, etc.).

Retrait de la clôture au sud du site, le long de la piste cyclable

Objectif : favoriser le déplacement des espèces animales et rétablir les échanges avec les habitats naturels au sud

Localisation : environ 600m (mesure approximative)



Photographies de la clôture : aujourd'hui une clôture existe sur quasiment tout le linéaire au sud de la parcelle. Bien que certaines trouées existent, ce dispositif actuel constitue un piège pour la faune (risque de blessure ou de mort par capture dans le grillage) et limite également fortement le déplacement des espèces (notamment pour les petits mammifères terrestres, tels que le Lapin de Garenne et le Renard roux).



7. CONCLUSION

Les mesures d'amélioration des capacités d'accueil du site pour les espèces protégées concernées par l'étude ne sont proposées, ici, qu'à titre indicatif. En effet, elles ne tiennent pas compte des besoins stricts en compensation vis-à-vis des impacts occasionnés par l'opération d'aménagement (surfaces nécessaires, nombres d'individus/couples à accueillir, etc.).

Une fois ces grandes orientations d'aménagement du site de compensation validée, il sera nécessaire, dans un premier temps, de réaliser un diagnostic écologique sur un cycle biologique complet, dans un second temps, d'intégrer techniquement les mesures d'aménagement dans un CCTP, et dans un troisième temps, de rédiger un plan de gestion sur 30 ans afin de maintenir le site favorable pour les espèces concernées (et pour la biodiversité de manière globale).